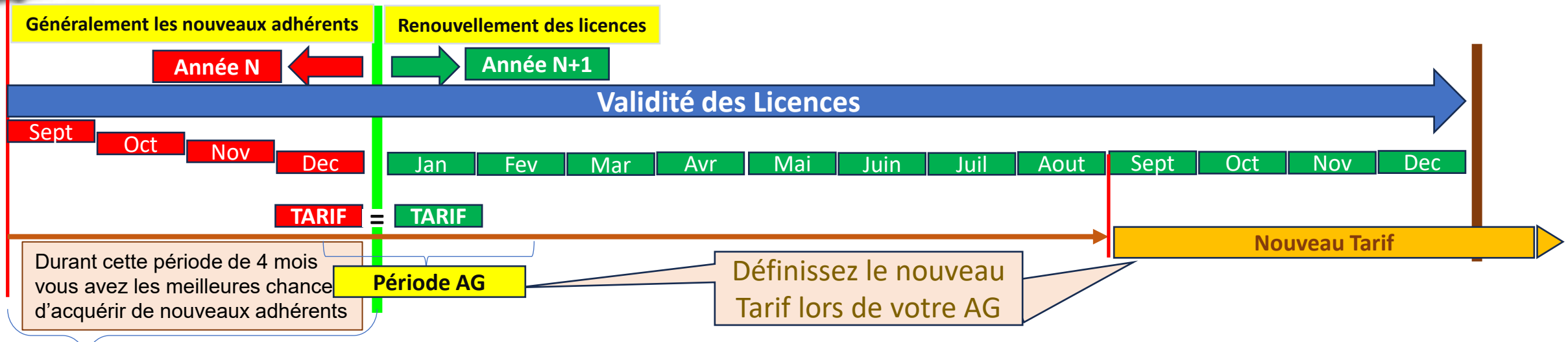
C’est pourtant simple! (2ème Partie)

La Saison débute le 1er Septembre
Les licences sont valables jusqu’au 31 décembre de l’année suivante



Alors quand faut il payer sa licence?



Profitez :

- Des forums des Associations
- Des Salons
- Des Expso diverses…

Pour être prêt, il faut :

- Confirmer l’adhésion du Club à la FFAM
- Disposer d’un Tarif validé en AG

Pour les « **Primo accédants** » Les licences sont payées pour une Saison qui s’étire jusqu’au 31 décembre de l’Année N+1
C’est un avantage à valoriser pour les débutants.

Pour le renouvellement des licences, cette prolongation n’a pas d’impact. On paye sa cotisation 1 fois par an (généralement avant que la licence soit échue)

C’est pourtant simple!

Pour que les choses soient bien claires, vous trouverez* sur votre licence

La Saison : votre licence est valable jusqu’au 31 décembre de l’année mentionnée

Rappel :
vos licences ne sont valides qu’après réception d’un courriel de la FFAM

Vos Attestations obligatoires : avec leurs dates de validité



Numéro d'exploitant européen d'UAS : FRAwq7hv8ijvf39u
valable jusqu'au 22/08/2027

Formation télépilote Alphatango fournie par le licencié : valable jusqu'au 25/11/2026

Qualification :

Brevets : BA-VRC-A / BA-VRC-P

En cas d'accident, rendez-vous dans le contenu informatif pour télécharger la déclaration de sinistre et la renvoyer dans les 5 jours à la FFAM - 108 rue Saint-Maur - 75011 Paris

*** En espérant que vous savez tous comment accéder à ces informations!**